

Annexe 1 à l'article 18, alinéa 1

(état au ~~01.01.2020~~XX.XX.XXXX)

Numéro RSB	Titre
<u>108.1</u>	<u>Loi du 31 mars 2009 sur l'archivage (LArch)</u> <u>Art. 25a ss (subventions)</u>
141.1	Loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques (LDP) Art. 49 (subventions à l'envoi du matériel de propagande électorale)
151.211	Règlement du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (RGC) Art. 131 (subventions aux frais de secrétariat de la Députation et des groupes)
152.221.131	Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques Art. 13, lit. q (crédit à l'encouragement de projets, le fonds Ella Ganz-Murkowsky et le fonds Vroni Kappeler)
213.22	Loi du 6 février 1980 sur l'aide au recouvrement et les avances de contributions d'entretien
423.11	Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) Art. 12 (principes) Art. 28 (distinctions)
432.31	Loi du 8 juin 2011 sur les écoles de musique (LEMu) Art. 10 (subventions cantonales) Art. 13 (autres subventions)
437.11	Loi du 11 février 1985 sur l'encouragement de la gymnastique et des sports Art. 3 ss Art. 3 (subventions en faveur des moniteurs du sport scolaire facultatif) Art. 8 (subventions aux frais d'investissement et d'exploitation)
438.31	Loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LSF) Art. 1 ss (subsides de formation)
525.2	Loi du 23 mai 1989 sur les subventions versées pour les installations de tir et pour le tir hors service Art. 1 ss (subventions versées pour les installations de tir et pour encourager le tir)
721.0	Loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) Art. 138 à 140 (subventions aux frais de l'aménagement local et régional, de l'équipement, etc.)
741.1	Loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie (LCEn) Art. 55 ss (encouragement)
751.11	Loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (Loi sur l'aménagement des eaux, LAE) Art. 36 à 40 (subventions allouées pour le coût des eaux)
767.1	Loi du 19 février 1990 sur la navigation et l'imposition des bateaux (Loi sur la navigation) Art. 23 et 24 (subventions en faveur de l'exécution des tâches en matière de navigation)
811.01	Loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP) Art. 42 (frais de la police sanitaire et de l'administration)
823.1	Loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPair) Art. 17 (subventions à l'élaboration et à l'application de plans de mesures, à la formation et au perfectionnement des personnes auxquelles sont confiées des tâches définies par la LPair, à des projets de recherche) Art. 19 (avance des subventions susmentionnées)

Numéro RSB	Titre
841.11	Loi du 23 juin 1993 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LiLAVS)
	Art. 6, al. 3 (couverture du déficit des frais d'administration de la Caisse de compensation)
854.1	Loi du 7 février 1978 concernant l'amélioration de l'offre de logements
	Art. 4 (mesures en particulier)
854.13	Décret du 10 novembre 1980 sur l'amélioration de l'habitat dans les régions de montagne (Décret II relatif à la loi sur l'amélioration de l'offre de logements)
	Art. 1 et 4 (subventions aux coûts d'amélioration de l'habitat)
901.1	Loi du 12 mars 1997 sur le développement de l'économie (LDE)
	Art. 6 (subventions au titre d'aide initiale à des organisations)
	Art. 7 (contributions au capital à des coopératives de cautionnement)
	Art. 10 (subventions à des entreprises pour initiatives particulières)
902.1	Loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM)
	Art. 3 (subventions aux projets et programmes d'infrastructures)
	Art. 4 (autres subventions cantonales prévues par la Confédération et subventions aux enquêtes menées par des tiers)
	Art. 4a (subventions aux infrastructures touristiques)
	Art. 5a (subventions aux coûts du transfert des compétences des régions de montagne aux conférences régionales)
910.1	Loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB)
	Art. 12 (subventions à la Caisse des épizooties)
	Art. 36 à 40 (subventions motivées par l'économie rurale)
916.141.1	Loi du 13 septembre 1995 sur la viticulture (LVit)
	Art. 16 (indemnités aux organisations professionnelles)
	Art. 17 (subventions pour l'exploitation de parcelles mal équipées et ne se prêtant pas à une exploitation rationnelle)
921.11	Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo)
	Art. 32 (subventions cantonales avec participation fédérale en vertu de la législation sur les forêts)
	Art. 33 (subventions cantonales sans participation fédérale)
922.11	Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage (LCh)
	Art. 22 (subventions aux dommages causés par la faune sauvage et aux mesures de prévention, ainsi qu'à des mesures prises dans l'intérêt de la chasse ou de la protection de la faune sauvage)
	Art. 23 (indemnités aux tiers accomplissant des tâches)
	Art. 24 (subventions du Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage)
923.11	Loi du 21 juin 1995 sur la pêche (LPê)
	Art. 46 (subventions pour mesures d'assainissement d'installations soumises à concession, mesures en faveur de biotopes et pour l'administration des patentes et la statistique de la pêche)
	Art. 47 (subventions pour tiers engagés contractuellement, travaux de recherche, information du public, formation, mesures destinées à soutenir l'écoulement et d'autres efforts d'utilité publique)
935.211	Loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT)
	Art. 8 (subventions à la prospection du marché)
	Art. 9 (subventions à des manifestations)
	Art. 10 (subventions à l'acquisition de bases conceptuelles)